Commission européenne - Communiqué de presse

La Commission signe un accord avec le secteur de la cybersécurité et redouble d'efforts pour lutter contre les cybermenaces

Bruxelles, le 5 juillet 2016

La Commission lance aujourd'hui un nouveau partenariat public-privé sur la cybersécurité qui devrait générer 1,8 milliard d'euros d'investissements d'ici à 2020. Ce partenariat fait partie d'un ensemble d'initiatives pour mieux armer l'Europe contre les cyberattaques et renforcer la compétitivité du secteur de la cybersécurité.

D'après un récent sondage, au moins 80 % des entreprises européennes ont connu au minimum un incident lié à la cybersécurité au cours de l'a nnée écoulée et le nombre d'incidents de sécurité tous secteurs confondus dans le monde a augmenté de 38 % en 2015.Ces incidents nuisent aux entreprises européennes, qu'elles soient grandes ou petites, et risquent d'ébranler la confiance dans l'é conomie numérique. Dans le cadre de sa stratégie pour le marché unique numérique, la Commission veut renforcer la coopération par-delà les frontières et entre tous les acteurs et secteurs œuvrant dans le domaine de la cybersécurité, et contribuer au développement de technologies, de produits et de services sûrs et innovants, *dans l'ensemble* de l'UE.

Andrus **Ansip**, vice-président pour le marché unique numérique, a déclaré: *«Sans confiance et sans sécurité, il n'y a pas de marché unique numérique. L'Europe doit être prête à faire face aux cybermenaces qui sont de plus en plus sophistiquées et ne connaissent pas de frontières. Aujourd'hui, nous proposons des mesures concrètes pour renforcer la résilience de l'Europe contre ces attaques et nous doter des capacités nécessaires pour la construction et le développement de notre économie numérique.»*

Günther H. **Oettinger**, commissaire européen pour l'économie et la société numériques, a ajouté: *«L'Europe a besoin de produits et de services de qualité, abordables et interopérables dans le domaine de la cybersécurité. C'est une opportunité majeure pour notre secteur de la cybersécurité d'être compétitifs sur un marché mondial en pleine expansion. Nous exhortons les États membres et tous les organismes de cybersécurité à renforcer leur coopération et à mettre en commun leurs connaissances, leurs informations et leur expertise afin d'améliorer la cyber-résilience de l'Europe. Le partenariat historique en matière de cybersécurité signé aujourd'hui constitue une étape cruciale.»*

Le plan d'action présenté aujourd'hui comprend le lancement du premier **partenariat public-privé européen sur la cybersécurité**. L'UE investira 450 millions d'euros dans ce partenariat dans le cadre de son programme pour la recherche et l'innovation Horizon 2020. Les acteurs du marché de la cybersécurité, représentés par l'organisation européenne pour la cybersécurité (ECSO), devraient investir trois fois plus. Ce partenariat regroupera également des membres d'administrations publiques nationales, régionales et locales, de centres de recherche et d'universités. L'o bjectif du partenariat est de stimuler la coopération à un stade précoce du processus de recherche et d'innovation et de forger des solutions de cybersécurité applicables à différents secteurs, tels que l'énergie, la santé, les transports et la finance. Le commissaire Oettinger signe aujourd'hui le partenariat avec l'ECSO à Strasbourg (les photos et les vidéos seront disponibles vers 12h00 CET).

Par ailleurs, la Commission présente différentes mesures pour remédier à la fragmentation du marché européen de la cybersécurité. Actuellement, une entreprise du secteur des technologies de l'information doit parfois se soumettre à différentes procédures de certification pour vendre ses produits et services dans plusieurs États membres. La Commission va donc se pencher sur la possibilité de mettre en place un **cadre européen de certification** pour les produits de sécurité des TIC.

Une myriade de PME européennes innovantes ont fait leur apparition sur des marchés de niches (par exemple, la cryptographie) et sur d'autres bien établis avec de nouveaux modèles d'entreprise (par exemple, logiciels antivirus), mais elles sont souvent incapables de développer leur activité. La Commission souhaite **faciliter l'accès au financement pour les petites entreprises** actives dans le domaine de la cybersécurité et elle explorera différentes options prévues par le plan d'investissement de l'Union.

La **directive sur la sécurité des réseaux et de l'i nformation**, qui devrait être adoptée par le Parlement européen demain, met déjà en place un réseau d'équipes de réaction aux incidents touchant la sécurité informatique dans l'ensemble de l'UE afin de réagir rapidement aux cybermenaces et

cyberincidents. Elle établit également un «groupe de coopération» entre États membres afin de favoriser et de faciliter une coopération stratégique ainsi que l'échange d'informations, et de renforcer la confiance. Aujourd'hui, la Commission invite les États membres à tirer le meilleur parti de ces nouveaux mécanismes et à accroître la coordination lorsque c'est possible. Elle proposera des moyens pour **améliorer la coopération transfrontière en cas de cyberincident majeur**. Étant donné la rapidité avec laquelle évolue la cybersécurité, la Commission présentera également son évaluation de l'**Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)**.Cette évaluation permettra de déterminer si le mandat de l'ENISA et ses capacités sont toujours adéquats pour assurer sa mission d'assistance aux États membres de l'UE aux fins de renforcer leur propre cyber-résilience. La Commission étudie également comment renforcer et rationaliser la coopération dans le domaine de la cybersécurité à travers les différents secteurs économiques, notamment dans la formation et l'enseignement en matière de cybersécurité.

Contexte

Le plan d'action présenté aujourd'hui se fonde essentiellement sur la stratégie pour le marché unique numérique de 2015, la stratégie de cybersécurité de l'UE de 2013 et la future directive sur la sécurité des réseaux et de l'information (SRI). Il s'a ppuie sur les récentes communications concernant le programme européen en matière de sécurité et la lutte contre les menaces hybrides.

Pour en savoir plus

Questions et réponses

Cybersécurité

Le secteur de la cybersécurité

ENISA

Résultats de la consultation publique sur le PPPc et les mesures d'a ccompagnement

Documents adoptés aujourd'hui (en ligne vers 10h00 CET):

- Communication: Renforcer le système européen de cyber-résilience et favoriser la compétitivité et l'innovation dans le secteur de la cybersécurité

- Décision de la Commission relative à un accord contractuel concernant un partenariat public-privé contractuel sur la cybersécurité (PPPc)

- Document de travail des services de la Commission relatif au PPPc et aux mesures d'accompagnement

- Document de travail des services de la Commission relatif à l'évaluation de la cybersécurité dans le septième programme-cadre de l'UE pour la recherche et le développement technologique (7e PC) et le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)

- Document de travail des services de la Commission relatif à la procédure de consultation

Médias sociaux

#DigitalSingleMarket (marché unique numérique); #cybersecurity (cybersécurité); #PPP; #**NIS** (directive SRI).

IP/16/2321

Personnes de contact pour la presse:
Nathalie VANDYSTADT (+32 2 296 70 83)
Marie FRENAY (+32 2 29 64532)

Renseignements au public: Europe Direct par téléphone au 00 800 67 89 10 11 ou par courriel